



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-51

Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de froid alimenté par des énergies renouvelables marines (France d'outre-mer)

1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires en France d'outre-mer.

2. Dénomination

Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de froid alimenté par des énergies renouvelables marines.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²		Surface climatisée (m ²)	Secteur d'activité	Facteur d'occupation	Multisplit	
					Avec**	Sans
La Réunion	800	S	Enseignement	0,7	3	1
Martinique, Guadeloupe et collectivités d'outre-mer*	900		Commerces	1,3		
Guyane	1000		Santé, hébergement	1,6		
			Bureaux	1		
			Autres secteurs	0,7		

* Uniquement pour les collectivités d'outre-mer éligibles au dispositif des CEE.

** Dans le cas où le local était climatisé par un système multisplit avant d'être raccordé, les gains sont multipliés par un facteur 3.